

si sienne, & de l'autre, les protestations d'amitié les plus fortes, ne balanceroit pas de faire cause commune avec elle, & de joindre son Armée à la sienne: Mais on auroit dû se munir de raisons plus spécieuses; & la façon de penser ferme & magnanime du Roi de Pologne, ne devoit pas laisser de doute sur la conduite qu'il tiendroit dans cette occasion.

L'on imagina qu'on pourroit trouver des prétextes suffisans dans les papiers secrets des Archives du Cabinet de *Dresde*, & qu'il falloit les enlever de force, quoique les Archives des Souverains aient toujours été regardées comme sacrées & inviolables chez toutes les Nations civilisées, même dans les tems de pleine guerre.

Il falloit, avant toutes choses, songer aux moyens de pallier l'infraction du Droit des Gens qu'on méditoit. Pour cet effet, on commença par débiter, que le hazard avoit fait tomber plusieurs Copies entre les mains du Roi de Prusse, & que ces Copies faisoient naître de justes soupçons contre la Cour de *Saxe*. On parla de Négociations secrètes; & à l'appui des soupçons qu'elles pouvoient donner, on affecta d'être forcé de s'emparer des Originaux à *Dresde*, dans la crainte, disoit-on, que cette Cour ne pût nier leur existence.

Si ces prétendues Copies ont été entre les mains du Roi de Prusse, avant son invasion en *Saxe*, comment ce Prince a-t-il pû protester solennellement à Dieu & à la face de la Terre, qu'il n'avoit rien à la charge du Roi de Pologne? Mais si le Roi de Prusse a